

## L'ÉPÎTRE DE ST. JACQUES ET L'ÉVANGILE DE ST. MATTHIEU

## 1

Il est incontestable que l'épître de St. Jacques fut écrite en Palestine au premier siècle après J. Chr. Cependant il est difficile d'en préciser la date exacte. Nous ne pouvons baser que sur la comparaison de ce que St. Jacques et St. Paul (Galates, Romains) ont écrit sur la foi et les oeuvres<sup>1</sup>. En se basant sur cette comparaison les exégètes ont abouti à deux opinions. L'une d'elles présente l'épître de St. Jacques comme le texte le plus ancien du Nouveau Testament<sup>2</sup>, l'autre soutient qu'elle fut écrite après l'époque où l'enseignement de St. Paul sur le besoin de la foi avait été répandu, donc vers la fin de la vie de St. Jacques<sup>3</sup>. Mais aucune de ces deux opinions ne s'appuie sur des preuves suffisantes pour affirmer que St. Jacques ait emprunté aux épîtres de St. Paul et non inversement. C'est pourquoi la détermination de la date de l'épître reste un problème toujours ouvert. Il semble qu'on pourrait éclaircir en une certaine mesure le problème en examinant les liens qui unissent l'épître de St. Jacques à l'Évangile de St. Matthieu.

Il est certain que l'épître de St. Jacques fut écrite en Palestine. La dépendance de l'Ancien Testament<sup>4</sup>, les définitions<sup>5</sup>,

<sup>1</sup> Jac 2, 24; Gal 2, 16; Rom 3, 28. Cf. J. Chaîne, *L'Épître de Saint Jacques*, Paris 1927<sup>2</sup>, p. LXIX—LXXV (Études bibliques) et les oeuvres y citées, et encore W. Grundmann, *Der Lehrer der Gerechtigkeit von Qumran und die Frage nach der Glaubensgerechtigkeit in der Theologie des Apostels Paulus*, „Revue de Qumran”, 2 (1960) 237—259.

<sup>2</sup> P. ex. Th. Garcia ab Orbiso, *Epistola Sancti Jacobi*, Romae 1954, p. 47—54. B. Zieliński, *In epistolas catholicas et Apocalypsim notae introductoriae et exegeticae*, Romae 1956, p. 13. F. Gryglewicz, *Listy katolickie*, Poznań 1959, p. 31—33.

<sup>3</sup> P. ex. J. Chaîne, op. cit., p. LXXXVII—LXXXIX.

<sup>4</sup> Jac 1, 11; 2, 8. 21. 24. 25; 5, 5. 20. Voir J. Chaîne, op. cit., p. XLI—LXIV.

<sup>5</sup> P. ex. Jac 1, 1: douze tribus; 2, 21: Abraham, notre père; 3, 18: un fruit de justice; 4, 4 adultères; 5, 6 le juste; 5, 18 le ciel.

les notions sémitiques<sup>6</sup>, les exemples, les idées, les avertissements se réfèrent si explicitement à l'Ancien Testament<sup>7</sup> que certains exégètes osent considérer l'épître de St. Jacques comme un écrit juif, préchrétien<sup>8</sup>.

Le texte hébreu de l'Evangile de St. Matthieu fut aussi écrit en Palestine avant l'an 50. On le traduisit ensuite en grec et l'une de ces traductions développée en comparaison avec le texte original fut acceptée par l'Eglise comme le texte authentique de l'Evangile que nous connaissons aujourd'hui comme étant de St. Matthieu<sup>9</sup>. En prenant ce texte comme base de comparaison avec l'épître de St. Jacques, nous allons essayer de répondre aux questions concernant les rapports de ces deux textes. Si nous omettons les mots qu'y sont probablement juxtaposés par hasard  $\kappa\rho\iota\sigma\iota\varsigma$   $\kappa\alpha\iota$   $\acute{\epsilon}\lambda\epsilon\omicron\varsigma$  (Jac 2, 13; voir Mt 23, 23),  $\acute{\epsilon}\rho\gamma\omicron\nu$  et  $\sigma\omicron\phi\iota\alpha$  (Jac 3, 13; Mt 11, 19), nous devons nous apercevoir que l'épître de St. Jacques ajoute aux textes de l'Evangile de St. Marc qui lui sont propres une seule mention, celle de l'onction d'huile (Jac 5, 14; Mc 6, 13). St. Luc, il ajoute seulement les mots touchant l'homme qui n'est pas vertueux sachant

<sup>6</sup> P. ex. Jac. 2, 5: le pauvre regardé comme riche à l'égard du Royaume des Cieux (voir: Ed. Massaux, *Influence de l'Evangile de Saint Matthieu sur la littérature chrétienne avant Saint Irenée*, Louvain 1950, p. 319); 4, 8: les mains sales symbole du péché; 5, 19: la voie dans le sens de comportement.

<sup>7</sup> Voir J. Chaine, op. cit., p. XCI—XCIX. F. Gryglewicz, op. cit., p. 37.

<sup>8</sup> L. Massabieau, *L'Epître de Jacques est-elle l'oeuvre d'un chrétien?*, „Revue d'Histoire des Religions”, 32 (1895) 249—283. F. Spitta, *Zur Geschichte und Literatur der Urchristentum. 2. Der Brief des Jacobus*, Göttingen 1895. A. Meyer, *Das Rätsel des Jacobusbriefes*, („Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft”, Beihäfte 10 Giessen, 1930). G. Hartmann, *Der Aufbau des Jakobusbriefes*, „Zeitschrift für katholische Theologie”, 66 (1942) 63—70. Voir F. Gryglewicz, op. cit., p. 45 sv.

<sup>9</sup> Pour les arguments des exégètes qui affirment que l'Evangile de St. Matthieu a été rédigé seulement en grec voir: A. Wikenhauser, *Einleitung in das Neue Testament*, Freiburg im Br. 1956<sup>2</sup>, p. 140—142. Une nouvelle interprétation du texte de Papias de l'Evangile de St. Matthieu qui va dans le même sens nous donne J. Kürzinger, *Das Papiaszeugnis und die Erstgestalt des Matthäusevangeliums*, „Biblische Zeitschrift”, 4 (1960) 19—38.

qu'il faut l'être<sup>10</sup>. Mais s'il s'agit de l'Évangile de St. Matthieu nous rencontrons avec lui plusieurs traits communs.

Seuls ces textes emploient les mots κόσμος dans un sens péjoratif<sup>11</sup>, νεκρός au sens allégorique (Jac 2, 16; Mt 8, 22) et ἐκκλησία en parlant de l'Eglise (Jac 5, 14; Mt 16, 18). L'expression διαλογισμοὶ πονηροὶ ne se trouve que chez eux<sup>12</sup>. St. Jacques mentionne les deux seuls commandements dont le Christ parle dans son sermon sur la montagne connu de l'Évangile<sup>13</sup>. St. Matthieu emploie aussi l'expression εἰ τις δοκεῖ qu'on rencontre également chez St. Paul, (1 Cor 3, 18; 8, 2; Philip 3, 4) expression que St. Jacques a emprunté sans doute au texte de St. Matthieu. C'est justement-là que le mot δοκεῖν apparaît très souvent<sup>14</sup>. Mais St. Jacques parle avant tout de la prière, des titres, de l'humiliation, des ouvriers, de la miséricorde et des serments<sup>15</sup>. Ces sujets-ci, nous les trouvons seulement dans l'Évangile de St. Matthieu et si St. Jacques en parle c'est d'une façon qui nous pousse à y voir des liens avec ce qu'en dit St. Matthieu. Le nombre de thèmes et d'expressions qu'on trouve également dans l'épître de St. Jacques et dans l'Évangile de St. Matthieu, à l'exception des autres Évangiles synoptiques, montre que ces deux textes ont des points d'origine commune.

Le fait de l'existence des liens entre l'épître de St. Jacques et l'Évangile de St. Matthieu n'a pas suffisamment intéressé jusqu'ici les exégètes. Dans les commentaires, on répète l'opinion inverifiée d'après laquelle St. Jacques et St. Matthieu

<sup>10</sup> Jac 4, 14; Luc 12, 47 sv. M. H. Shepherd, *The Epistle of James and the Gospel of Matthew*, „Journal of Biblical Literature”, 75 (1956) 43 sv. note trois mots semblables qu'on trouve et dans l'Épître de St. Jac 4, 9 et chez Luc 6, 25. En deux cas autres l'interprétation de la bénédiction chez St. Jacques est plus proche de l'interprétation qu'en donne St. Luc.

<sup>11</sup> Jac 1, 27; 4, 4; Mt 18, 7. Nous ne prenons pas en considération l'Évangile de St. Jean, voir: J. Chaîne, op. cit., p. LXVIII.

<sup>12</sup> Jac 2, 4; Mt 15, 19. Mc 7, 21 met ici: οἱ διαλογισμοὶ οἱ κακοί.

<sup>13</sup> Jac 2, 11; Mt 5, 21—30. Voir M. H. Shepherd, l. c., p. 45.

<sup>14</sup> Mt — 7 fois; Mc — 1; Luc et Actes des Apôtres — 6; Les épîtres de St. Paul — 10; Jean — 1. Le calcul a été fait en vertu de O. Scholler, *Handkonkordanz zum griechischen Neuen Testament*, Stuttgart 1931<sup>6</sup>, p. 124.

<sup>15</sup> Jac 1, 6; 3, 1; 4, 10; 5, 4. 7. 12. Ces sujets seront spécialement traités dans les parties suivantes.

auraient écrit séparément leurs textes, et que donc l'enseignement de Jésus dans l'épître de St. Jacques et celui que rapporte l'Evangile de St. Matthieu tout spécialement dans le sermon sur la montagne<sup>16</sup>, forment deux groupes indépendants. Seuls deux exégètes ont aperçu jusqu'à présent des liens existant entre l'épître de St. Jacques et l'Evangile de St. Matthieu. L'un d'eux, J. Chaine a comparé de nombreux passages de ces deux textes, mais il a réuni ses observations dans le seul but de prouver que l'épître de St. Jacques n'est pas un texte juif, mais chrétien<sup>17</sup>. Le second, M. H. Shepherd, fait semblant d'ignorer totalement les observations de J. Chaine. Il émet la thèse que l'épître de St. Jacques dépend spécialement de l'Evangile de St. Matthieu mais qu'il n'a aucuns traits communs avec St. Luc. Cette constatation, à son avis, permet de supposer que son épître a été écrite non pas à Rome mais en Syrie qui alors comprenait la Palestine. Elle aurait été écrite soit vers la fin du premier siècle soit dans les premières années du deuxième siècle.

D'après lui St. Jacques devait connaître l'Evangile de St. Matthieu, mais il ne le copiait pas. Pourtant ses liens de dépendance avec cet Evangile sont plus que des réminiscences<sup>18</sup>.

Les travaux de ces auteurs nous donnent donc une partie des matériaux qui nous permettent de comparer l'épître de St. Jacques avec l'Evangile de St. Matthieu. Mais en même temps ils rétrécissent le sujet qui nous intéresse. Pour ce qui est de la date de la rédaction de l'épître de St. Jacques la question se pose de savoir si elle est indépendante de l'enseignement de Jésus Christ transmis par St. Matthieu, comme l'affirment les exégètes dans leurs commentaires, ou bien si elle est liée à l'Evangile de St. Matthieu, comme le suppose M. H. Shepherd. Dans ce dernier cas, il s'agit de savoir si l'épître de St. Jacques présente des traits communs avec le texte actuel de l'Evangile de St. Matthieu.

L'épître de St. Jacques fut écrite à l'occasion des fautes des

<sup>16</sup> J. Chaine, op. cit. p. LXIX. B. Zieliński, op. cit., p. 13. Th. Garcia ab Orbiso, op. cit., p. 47. F. Gryglewicz op. cit., p. 38.

<sup>17</sup> J. Chaine, op. cit., p. LXIV—LXIX.

<sup>18</sup> M. H. Shepherd, l. c., p. 40—51.

Juifs convertis qui ne savaient se mettre en accord avec les exigences de l'enseignement de Jésus Christ. L'Épître ne contient donc que des avertissements. L'Évangile de St. Matthieu nous transmet bien de nombreux faits de la vie du Christ, et donc aussi nombre de ses enseignements et avertissements. Les liens qui existent entre ces deux textes, concernent seulement l'enseignement et les avertissements du Christ et non les faits racontés dans l'Évangile.

Or nous trouvons dans ces deux textes beaucoup de thèmes et de formes littéraires semblables. Mais la façon de les traiter est différente et leur valeur littéraire n'est pas égale. La comparaison que nous allons faire aura pour but de démontrer la dépendance des thèmes, la façon de les traiter, et enfin leurs ressemblances littéraires. Nous allons donc procéder à l'analyse des thèmes identiques abordés chez St. Jacques et St. Matthieu d'une manière différente (2 partie), de ceux des thèmes qui présentent des ressemblances (3 p.) et une certaine interdépendance (4 p.). Le résultat (5 p.) de cette analyse nous donnera la réponse à la question posée au début de ce travail.

## 2

Ce qui nous frappe le plus dans la comparaison de l'épître de St. Jacques avec l'Évangile de St. Matthieu c'est la ressemblance des thèmes traités, mais leur élaboration est complètement différente.

St. Jacques souligne qu'il n'y a qu'un seul Dieu. Il attire notre attention en prouvant que la foi sans oeuvres n'aide en rien à notre salut. Une tierce personne interroge un chrétien „Toi, tu crois qu'il a un seul Dieu?" (Jac 2, 19). Dans un autre passage St. Jacques veut nous montrer la situation qui résulte de la condamnation de la Loi. Il faut se rendre compte: „qu'il n'y a qu'un seul législateur et juge" (Jac 4, 12). L'Évangile de St. Matthieu parle aussi d'un seul Dieu. Dans l'entretien du jeune homme riche avec le Christ nous lisons les paroles de Jésus: „il n'y a qu'un être bon" <sup>19</sup>. Et dans une de ses allocu-

<sup>19</sup> Mt 19, 17; Mc 10, 18 et Luc 18, 19: Il n'y a de bon que Dieu seul.

tions, Jésus s'adressant à ses disciples et leur ordonnant de ne pas se donner des titres dit: „Vous n'avez qu'un Père, celui qui est aux cieux" (Mt 23, 9).

Nous rencontrons dans quatre contextes différents quatre énonciations concernant un seul Dieu, et dans chaque cas leur formulation est autre.

Il en est de même quant aux définitions de „Dieu Père". St. Matthieu le plus souvent le nomme: le „Père des cieux, Père qui est au ciel"<sup>20</sup> tandis que St. Jacques: „Père des lumières" célestes, image qui dans l'esprit du lecteur, permet de graver l'invariabilité de ses décisions (Jac 1, 17).

Dans les exhortations aux marchands St. Jacques dit de s'en remettre à la volonté divine. Il leur fait voir que la vie humaine est comme la fumée qui s'évanouit. Il leur conseille d'être attentifs à la volonté divine, et d'avoir en vue „si le Seigneur le veut" (Jac 4, 15). Nous rencontrons le même motif chez St. Matthieu dans le passage où il parle de la prière du Christ au jardin des Oliviers. Le Christ prie: „Père s'il est possible que ce calice passe loin de moi. Cependant, non pas comme je veux, mais comme tu veux"<sup>21</sup>. Comme nous le voyons, les contextes et les formules qui parlent de la volonté divine sont donc complètement différents.

La situation est la même pour les ouvriers et leurs salaires. St. Jacques adresse aux riches un avertissement sévère: „Voyez: le salaire dont vous avez frustré les ouvriers qui ont fauché vos champs, crie, et les clameurs des moissonneurs sont parvenues aux oreilles du Seigneur des Armées" (Jac 5, 4).

L'Évangile de St. Matthieu parle plusieurs fois des ouvriers. Le Christ, pensant aux foules pressées autour de lui, dit à ses Apôtres: „La moisson est abondante, mais les ouvriers peu nombreux; priez donc le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson" (Mt 3, 37 sv; Lc 10, 2). Et confiant aux Apôtres la mission de proclamer l'Évangile il les envoya avec la consigne de ne rien prendre avec eux, ni argent, ni deux

<sup>20</sup> P. ex. Mt 5, 48; 6, 14. 26. 32; 15, 13; 18, 35; 23, 9; 5, 16. 45; 6, 1. 9; 7, 11; 18, 14.

<sup>21</sup> Mt 26, 39. Mc 14, 36: pas ce que je veux, mais ce que tu veux. Luc 22, 42: que ce ne soit pas ma volonté qui se passe, mais la tienne!

tuniques car „l'ouvrier mérite bien sa nourriture”<sup>22</sup>. Nous rencontrons encore chez St. Matthieu la parabole des ouvriers envoyés à la vigne et la question de leur salaire (Mt 20, 1—16). Bien qu'il y ait trois passages qui parlent des ouvriers, aucun des détails ne se trouve identique à ceux qu'on lit dans les textes de St. Jacques.

Tout comme St. Jacques, St. Matthieu parle des gens opprimés. St. Jacques en parle à l'occasion des rapports entre riches et pauvres. Il souligne que les riches oppriment les pauvres *καταδυναστεύουσιν ὑμῶν* (Jac 2, 6). St. Matthieu traite le même sujet dans un discours adressé aux Apôtres. Le Christ y compare la conduite de ceux qui détiennent le pouvoir avec la conduite qui devait les caractériser à l'avenir. Il dit: „vous savez que les chefs des nations leur commandent en maîtres *κατακυριεύουσιν αὐτῶν* et que les grands leur font sentir leur pouvoir *κατεξιάζουσιν αὐτῶν* (Mt 20, 25). Dans ces trois énoncés concernant l'oppression des sujets, nous trouvons, dans des contextes différents trois définitions différentes, ce qui est rare. St. Jacques a donc écrit sur l'oppression des pauvres indépendamment des formules grecques propres à St. Matthieu.

Il faudrait émettre le même avis quant aux repas quotidiens dont parle St. Jacques. Dans le tableau illustrant le besoin des oeuvres-conséquence de la foi St. Jacques nous présente l'image des pauvres à qui manque la „nourriture quotidienne” (Jac 2, 15). St. Matthieu en parle dans le *Pater Noster* où le Christ nous ordonne de prier Dieu pour qu'il nous donne „notre pain quotidien”<sup>23</sup>.

Les termes dont se sert St. Jacques pour caractériser les pauvres: „(ils sont) nus, (ils sont) ceux qui manquent le pain quotidien” (Jac 2, 15), font penser aux paroles du Christ sur le jugement dernier: „car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, nu et vous m'avez vetu” (Mt 25, 35). Seul le mot „nu” et le sujet sont identiques, tout le reste est différent et ces deux énoncés sont tout à fait indépendants.

Et enfin il faut noter la différence de contenu du mot „Loi”,

<sup>22</sup> Mt 10, 10. Luc 10, 7 et 1 Tim 5, 18: car l'ouvrier mérite son salaire.

<sup>23</sup> Mt 6, 11, Luc 11, 3 emploie les mêmes mots.

chez St. Jacques et chez St. Matthieu. Chez St. Matthieu ce mot désigne toujours la Loi de Moïse<sup>24</sup>. St. Jacques dans certains cas se sert aussi de ce mot pour désigner la Loi de Moïse (Jac 2, 8—14; 4, 11), mais il l'emploie également pour définir l'enseignement du Christ. Pour distinguer ces deux sens du mot Loi il ajoute-là où il parle de l'enseignement du Christ, l'adjectif „parfaite" ou bien l'appelle: „la loi de liberté" (Jac 1, 25; 2, 12).

Il faut encore ajouter un énoncé de St. Jacques sur les épreuves: (Jac 1, 2, 12), où il répète les paroles du sermon sur la montagne (Mt 5, 11 sv.). De même la présentation de la dévotion dans l'épître de St. Jacques (Jac 1, 27) est faite dans l'esprit de l'enseignement du Christ sur le jugement dernier (Mt 25, 35—45), par contre la présentation de l'homme riche est différente chez St. Jacques et chez St. Matthieu (Jac 2, 2 sv; Mt 11, 8); les deux auteurs diffèrent aussi quant à la présentation des thèmes de la miséricorde (Jac 2, 13; Mt 5, 7) de la foi et des oeuvres<sup>25</sup>, de Dieu et l'argent<sup>26</sup>, de l'abandon à la Providence (Jac 4, 14 sv.; Mt 6, 34), de la parousie (Jac 5, 7; Mt 24, 3. 27. 37. 39.), des persécutions des prophètes (Jac 5, 10; Mt 5, 12). Tous ces sujets ont été élaborés par St. Jacques indépendamment de l'Évangile de St. Matthieu.

### 3

La présentation de certains sujets traités à la fois dans l'épître de St. Jacques et dans l'Évangile de St. Matthieu peut donner l'impression que ces deux écrits ont quelque chose de commun.

Voici par exemple les paroles de St. Jacques sur la persévérance dans les épreuves et sa récompense: „Heureux homme, celui qui supporte *ὡς ὑπομένει* l'épreuve! Une fois éprouvé il recevra la couronne de vie que le Seigneur a promise à ceux qui l'aiment" (Jac 1, 12). St. Matthieu de son côté en parle à trois reprises quand il répète les mots du Christ sur la persé-

<sup>24</sup> Mt 5, 17. 18; 7, 12; 11, 3; 12, 5; 15, 6; 22, 36. 40; 23, 23.

<sup>25</sup> Jac 2, 14—19; Mt 3, 7—10; 7, 21—27; 21, 28—32; 25, 31—46.

<sup>26</sup> Jac 4, 4; Mt 6, 24. Th. Garcia ab Orbiso (op. cit., p. 51) compare le texte de Jacques 4, 4 avec l'Épître aux Rom. 8, 7.

cution qui atteindra les fidèles. Dans l'un des cas le Christ promet à ses fidèles après les persécutions „une récompense dans les cieux" (Mt 5, 11). Les deux autres prédictions se terminent par les mots: „mais celui qui aura résisté ὁ δὲ ὑπομείνας jusqu'au bout celui-là sera sauvé" <sup>27</sup>.

Le sujet et les mots sont bien les mêmes chez St. Jacques et chez St. Matthieu. Mais tandis que St. Matthieu les rapporte à une fin infinie, St. Jacques lui, pense aux épreuves concrètes qui attendent ses fidèles. Sa vision du salut est plus imaginaire, et par cela plus encourageante. J. Chaîne remarque à ce sujet que St. Jacques y répète probablement l'interprétation traditionnelle chrétienne qui nous est transmise par St. Matthieu et St. Luc <sup>28</sup>.

Un autre mot, rencontré très rarement, et qu'utilisent St. Jacques dans son épître et St. Matthieu dans son Evangile, prouve le lien qui existe entre eux. St. Jacques écrit: „recevez avec docilité la Parole qui a été implantée en vous ἔμφυτον λόγον" <sup>29</sup>. Ce passage nous rappelle les paroles du Christ citées dans le seul l'Evangile de St. Matthieu. „tout plant que n'a point planté πᾶσα φυτεία ἣν οὐκ ἐφύτευσεν mon Père céleste sera déraciné" (Mt 15, 13).

Ailleurs St. Jacques écrit au sujet du Christ: „Le Juge se tient aux portes πρὸ τῶν θυρῶν" (Jac 5, 9). Et St. Matthieu nous transmet le discours où le Christ dit, que si l'on voit tous ces signes, on devra penser que la fin du monde et le jugement dernier sont proches „sur le pas de la porte ἐπὶ θύραις" <sup>30</sup>. L'image du Juge qui est sur le pas de la porte est tellement caractéristique qu'elle invite à parler des liens existants entre l'épître de Jacques et l'Evangile de Matthieu.

<sup>27</sup> Mt 10, 22; 24, 13. Mc 13, 13 on y emploie les mêmes mots. Th. Garcia ab Orbiso (op. cit., p. 49) compare le texte de Jacques 1, 12 avec celui de Luc 22, 28—30.

<sup>28</sup> Voir Luc 6, 21—23. J. Chaîne, op. cit., p. LXV.

<sup>29</sup> Jac 1, 21 de même dans tous les codes, bien que tous les traducteurs s'expriment comme si dans le texte grec il y avait ἐμφύτευτον, p. ex. la Vulgate; insitum. Voir M. E. Boisnard, *Une liturgie baptismale dans la Prima Petri*, „Revue Biblique", 64 (1957) 174 sv.

<sup>30</sup> Mt 24, 33; Mc 13, 29 emploie les mêmes mots.

St. Jacques écrit à propos des titres que certains des frères s'attribuent volontiers: „ne soyez pas nombreux mes frères, à devenir maîtres μή πολλοὶ διδάσκαλοι γίνεσθε, ἀδελφοί μου .Iac 3, 1). Ces paroles sont proches de certaines paroles du Christ que seul St. Matthieu nous transmet: „vous autres ne vous faites pas appeler „Rabbi" car vous n'avez qu'un Maître ὁ διδάσκαλος, et tous vous êtes des frères ἀδελφοί (Mt 23, 8).

La juxtaposition de ces mots et dans le même ordre — διδάσκαλος, ἀδελφός nous indique leur l'interdépendance, mais rien dans ces textes ne nous indique lequel des deux fait le premier un choix parmi les nombreux titres alors en usage pour les mettre dans son texte <sup>31</sup>.

Pour définir Dieu comme Législateur et Juge St. Jacques emploie les mots: „celui qui peut sauver ou perdre δυνάμενος σώσαι καὶ ἀπολέσαι (Jac 4, 12). Nous retrouvons la même juxtaposition de mots chez St. Matthieu quand il rapporte les paroles de Jésus Christ „qui voudra sauver sa vie la perdra σώσαι, ἀπολέσει αὐτῆν" <sup>32</sup>. Dans un autre passage, St. Matthieu insère la recommandation du Christ de ne pas craindre ceux qui tuent le corps, mais de craindre plutôt „celui qui peut τὸν δυνάμενον perdre en enfer ἀπολέσαι à la fois l'âme et le corps" <sup>33</sup>.

Il est probable que cette juxtaposition de mots n'est pas le fruit du hasard, car dans le deuxième cas les deux auteurs parlent de Dieu, tandis que dans le premier nous retrouvons facilement une opposition très caractéristique.

Il faudrait dire la même chose des gens qui se plaignent les uns des autres. St. Jacques écrit: „Ne vous plaignez μή στενάζετε pas les uns des autres, frères, afin de n'être pas jugés ἵνα μή κριθῆτε" (Jac 5, 9). St. Matthieu note le sermon du Christ „Ne jugez pas pour n'être pas jugés μή κρίνετε ἵνα μή κριθῆτε" <sup>34</sup>

<sup>31</sup> Voir B. Lifshitz, *Fonctions et titres honorifiques dans les communautés juives*, „Revue Biblique", 67 (1960) 58—64.

<sup>32</sup> Mt 16, 25. Mc 8, 35; Luc 9, 24 emploient exactement les mêmes mots. Les déclarations pareilles avec des expressions ἀπολέσει αὐτήν on trouve chez Mt 10, 39 et Luc 17, 38.

<sup>33</sup> Mt 10, 28. Luc 12, 5 expriment la même pensée mais emploient d'autres mots.

<sup>34</sup> Mt 7, 1. Luc 6, 37 emploient les mêmes expressions avec des petites modifications.

A côté de ces convergences on rencontre chez les deux auteurs d'autres passages tout à fait semblables p. ex. concernant l'offrande du juste *δόσις ἀγαθῆ*<sup>35</sup> et la confession des péchés *ἐξομολογεῖν ἁμαρτίας*<sup>36</sup>. On peut considérer ces mentions comme des preuves de convergence de ces deux auteurs, mais elles ne peuvent pas nous servir de base pour constater lequel d'entre eux a été le premier et lequel a profité d'écrit de l'autre.

## 4

On trouve aussi dans l'épître de St. Jacques et dans l'Évangile de St. Matthieu, plusieurs passages qui indiquent non seulement un lien entre les textes de ces deux auteurs, mais une dépendance. Nous allons donc essayer de la définir.

St. Jacques parle à deux reprises de la prière, et ces deux formules indiquent une certaine relation avec le sermon sur la montagne. Au début de son épître, il adresse à ses fidèles ces paroles: „si l'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande *αἰτέτω* à Dieu — il donne *διδόντος* à tous généreusement sans récriminer — et elle lui sera donnée *καὶ δοθήσεται αὐτῷ* (Jac 1, 5). Dans le sermon sur la montagne le Christ disait: „Demandez et l'on vous donnera *αἰτεῖτε καὶ δοθήσεται ὑμῖν*<sup>37</sup>.

Dans un autre passage St. Jacques désire expliquer à ses fidèles pourquoi ils ne reçoivent pas de Dieu ce qu'ils lui demandent. „Vous demandez et ne recevez pas *αἰτεῖτε καὶ οὐ λαμβάνετε* parce que vous demandez mal" (Jac 4, 3). Dans la suite de son sermon sur la montagne, le Christ continue „Car quiconque demande reçoit *ὁ αἰτῶν λαμβάνει* (Mt 7, 8).

Certains mots des textes ci-dessus confrontés prouvent qu'il existe une dépendance d'un auteur à l'autre. Mais auquel des deux attribuer une influence sur l'autre?

Chez St. Matthieu, les mots cités sont liés au contexte car le Christ en deux phrases parallèles donne ses commandements et parle de ceux qui demandent, cherchent et frappent. Ensuite

<sup>35</sup> Jac 1, 17; Mt 7, 11. Voir M. H. Shepherd, l. c., p. 44 sv.

<sup>36</sup> Jac 5, 6; Mt 3, 6; Mc 1, 5.

<sup>37</sup> Mt 7, 7. Luc 11, 9 de même. M. H. Shepherd, l. c., p. 44 il voudrait comparer avec ces textes le fragment entier de Jacques 1, 2—18.

il ajoute un exemple tiré de la vie de ses auditeurs et composé de deux parties. Il parle notamment du comportement d'un père à l'égard de son fils qui lui adresse une demande et conclue: „Si donc vous, qui êtes mauvais, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, combien plus votre Père de ceux en donnera-t-il de bonnes à ceux qui l'en prient”<sup>38</sup>. Dans ce contexte on voit le mot  $\delta\ \alpha\iota\tau\omega\acute{\nu}$  se répéter cinq fois; de même le moi  $\lambda\alpha\mu\beta\acute{\alpha}\nu\epsilon\iota$ .

Chez St. Jacques les mots cités sont de même tout à fait harmonisés avec le contexte. Le commandement de demander la sagesse suppose le fait qu'on en manque, et avec la recommandation de n'avoir aucun doute au moment de la prière. La constatation que Dieu donne et qu'il donne effectivement la sagesse est liée au fait que Dieu donne généreusement et sans regretter ses dons (Jac 1, 5).

Le second passage de St. Jacques est encore plus fortement lié au contexte. Ce fragment de son épître, St. Jacques l'avait rédigé sous forme d'une allégorie de la guerre des hommes avec Dieu. La guerre est la conséquence des convoitises humaines que les fidèles ne peuvent apaiser ni par le combat, ni par la prière. Il leur conseille donc de résister fermement à satan et de s'approcher de Dieu, de regretter leurs péchés et de s'en purifier et alors Dieu les élèvera (Jac 4, 1—10).

On voit donc que ce sujet de la prière est élaboré par les deux auteurs de façons indépendantes. Seulement il est probable qu'un d'eux a répété dans son texte les mots qui avaient attiré son attention dans le texte de l'autre. L'expression  $\kappa\alpha\iota\ \delta\omicron\delta\acute{\eta}\sigma\epsilon\tau\alpha\iota\ \alpha\upsilon\tau\omega\acute{\nu}$  nous fait penser que c'est St. Jacques qui a emprunté les mots de St. Matthieu. Chez St. Jacques comme chez St. Matthieu, elle se rapporte à Dieu. Mais St. Matthieu rapporte le mot  $\delta\iota\delta\omicron\nu\alpha\iota$  à Dieu d'une façon uniforme et toujours sémitique c'est-à-dire à la voie passive, forme qui lui permet de ne pas prononcer le nom de Dieu<sup>39</sup>. Chez St. Jacques par contre cette uniformité fait défaut (Jac 1, 5). Cela nous permet de constater

<sup>38</sup> Mt 7, 7—11. La même chose Luc 11, 9—13 avec des petites différences.

<sup>39</sup> Mt 7, 7; 10, 19; 13, 11; 11, 12; 19, 11; 20, 23; 25, 29.

que St. Jacques a répété une expression qu'il avait trouvée chez St. Matthieu.

Indépendamment de cela, le deuxième énoncé de St. Jacques sur la prière semble être une explication des paroles du Christ qui ne se laissent pas adapter à une situation concrète.

Dans la suite de son exhortation sur la prière St. Jacques écrit „Mais qu'il l'a demande avec foi, sans hésitation *αἰτέτω δὲ ἐν πίστει μηδὲν διακρινόμενος* car celui qui hésite *ὁ γὰρ διακρινόμενος* ressemble au flot de la mer" (Jac 1, 6). Ces mots sont assez proches de ce que le Christ a dit sur la foi: „si seulement vous avez une foi qui n'hésite point *ἐὰν ἔχητε πίστιν καὶ μὴ διακριθῆτε* non seulement vous ferez ce que je viens de faire au figuier mais tout ce que vous demanderez *αἰτήσητε* dans une prière pleine de foi *πιστεύοντες* <sup>40</sup> vous l'obtiendrez" <sup>41</sup>.

St. Jacques et St. Matthieu ont élaboré leurs sujets de façons indépendantes. St. Jacques introduit un beau tableau des flots de la mer, tandis que St. Matthieu emploie la comparaison d'un figuier devenu sec (Mt 21, 19) et de la force capable de jeter une montagne dans la mer (Mt 21, 21). Mais certaines expressions semblables *αἰτεῖν μηδὲν διακρινόμενος* nous montrent que les deux énoncés ont des points communs. Le signe indiquant que St. Jacques a utilisé le texte de St. Matthieu est le mot *ἐν πίστει*. Ce mot fait le sujet du discours du Christ et c'est pourquoi il est aussi bien enchassé dans la première partie du discours où St. Matthieu parle de la foi et des hésitations, que dans l'autre parlant de la prière liée à la foi. Chez St. Jacques par contre le mot n'est pas nécessaire et gêne même la clarté de la pensée. Bien qu'il l'ait placé dans la phrase parlant de la prière, et donc dans un contexte différent de celui où le place St. Matthieu, cependant il l'emploie avant de parler des hésitations, place exacte où l'emploie St. Matthieu. Il semble que St. Jacques ait voulu reconstruire le texte du discours du Christ compris dans l'Évangile de St. Matthieu. La présence du mot *ἐν πίστει* aurait été incompréhensible dans une situation inverse, c'est à dire si St. Matthieu avait pensé à St. Jacques.

<sup>40</sup> Mt 21, 21—23. Voir M. H. Shepherd, l. c., p. 44.

<sup>41</sup> Les deux derniers mots se trouvent aussi chez Mc 11, 24.

„Ecouter les commandements et les garder", voilà une autre recommandation du Christ à laquelle se sont également attardés St. Jacques et St. Matthieu. St. Jacques en parle ainsi: „Devenez des réalisateurs de la Parole ποιηται λόγου. Ne soyez pas seulement des auditeurs qui s'abusent eux mêmes. Qui est auditeur de la Parole, sans en être le réalisateur, ressemble à un homme ἀνδρὶ qui observe sa physionomie dans un miroir" (Jac 1, 22). A la fin de cette exhortation, St. Jacques donne l'image d'un homme qui se penche sur la Loi, νόμον et parle encore une fois de celui qui est son „véritable réalisateur" ποιητῆς ἔργου<sup>42</sup>.

Vers la fin du sermon sur la montagne dans l'Evangile de St. Matthieu, le Christ dit: „Ainsi quiconque écoute ces paroles que je viens de dire et les met en pratique τοῦς λόγους τούτους καὶ ποιεῖ αὐτοῦς peut se comparer à un homme avisé qui a bâti sa maison sur le roc" (Mt 7, 24). Il continue, en ces mêmes termes, à parler de celui qui écoute ses paroles mais qui ne les met pas en pratique, et qui ressemble à un homme insensé (Mt 7, 26).

St. Jacques emploie, pour inviter ses fidèles à garder les enseignements du Christ les mêmes images que St. Matthieu. La première image tout comme dans le sermon sur la montagne, applique aux hommes le mot ἀνδρὶ. Connaissant au préalable ce premier tableau, St. Jacques utilise des substantifs pour désigner ceux qui se contentent d'écouter et ceux qui, à la fois, écoutent et obéissent à l'enseignement de l'Evangile. Ces derniers sont appelés ποιηται λόγου (Jac 1, 22. 23. 25), substantif formé du verbe ποιεῖν qu'on trouve également dans l'Evangile de St. Matthieu. Chez St. Matthieu, le terme ποιεῖν λόγους se rapporte directement au sermon sur la montagne et s'harmonise avec le contexte. Par contre, dans l'épître de St. Jacques, le terme ποιητῆς λόγου se rapporte à l'Evangile, enseignement du Christ. Il semble cependant que dans ce contexte St. Jacques eût volontiers employé le terme ποιητῆς νόμου car pour ses lecteurs le lien avec la Loi aurait été plus compréhensible. Dans le même passage il existe une autre image

<sup>42</sup> Jac 1, 25. Th. Garcia ab Orbiso (op. cit., p. 50) le compare avec Rom 2, 13.

sur la Loi. St. Jacques a employé cependant le mot λόγος, quoique l'adjectif ἔμφυτος qui lui est joint (Jac 1, 21) convienne plutôt à la Loi qu'à l'Évangile, et que le complément normal du mot ποιητής soit ποιητής νόμου comme on le voit dans le premier livre des Maccabées (1 Mac 2, 67), l'épître de St. Paul aux Romains (Rom 2, 13), l'épître de St. Jacques lui-même (Jac 4, 11)<sup>43</sup>. Si malgré tout St. Jacques a employé le mot λόγος c'est sans doute parce qu'il l'a repris de l'Évangile de St. Matthieu.

Toutes ces ressemblances, dans le récit sur ceux qui écoutent l'enseignement et le gardent, prouvent également que St. Jacques a utilisé le texte grec de l'Évangile de St. Matthieu. Dans le cas contraire, les expressions de l'épître de St. Jacques ἔμφυτος, λόγος, ποιητής λόγου seraient absolument incompréhensibles.

Ailleurs St. Jacques en condamnant les péchés commis par la langue attire l'attention sur le fait que de la bouche στόματος de ceux qui les commettent sortent ἐξέρχεται à la foi des bénédictions et des malédictions (Jac 3, 10). Dans l'Évangile de St. Matthieu on rencontre sur le même thème un passage dans lequel le Christ affirme aux Apôtres que „ce qui sort de la bouche τὸ ἐκπορευόμενον ἐκ τοῦ στόματος vient ἐξέρχεται du coeur et que cela souille l'homme" Ensuite il énumère une série d'abominations qui viennent ἐξέρχεται du coeur<sup>44</sup>.

La pensée développée dans l'épître de St. Jacques est différente de celle que nous rencontrons dans l'Évangile de St. Matthieu, mais le thème de ces deux déclarations est tout de même pareil, et la répétition de mêmes mots ἐξέρχομαι, στόμα prouve qu'il y a entre eux une dépendance.

En continuant sur le même sujet St. Jacques se sert d'un exemple pris de la nature, pour poser une question à ses fidèles.

„Un figuier σύκη, mes frères, peut-il produire des olives, et une vigne des figes σύκα?" (Jac 3, 12). Cette phrase se rappro-

<sup>43</sup> Cette conjonction est tellement à la place qu'un correcteur du code C, et les copistes des minuscules 88, 915, 467, 242, 1518, 378 l'ont mise au lieu de ποιητής λόγου dans leurs copies. Dans le verset suivant où la plupart de codes donnent ἀκροατής λόγου les correcteurs du code C et les copistes des minuscules 88, 915, 1838, 467, 209, 378, ont apporté la même correction.

<sup>44</sup> Mt 15, 18—19; Mc 7, 21—22; ἐκπορεύονται.

che de la parabole du Christ, posée elle aussi sous une forme interrogative: „Cueille-t-on des raisins sur les ronces? ou des figes σύκα sur les chardons?"<sup>45</sup>.

La rédaction de ces deux exemples est d'une ressemblance frappante. Tous deux parlent de figuier, et tous deux sous forme d'interrogation expriment une contradiction. Mais l'utilisation de ces exemples est différent chez des deux auteurs. St. Matthieu se sert de cet exemple pour dire qu'on reconnaît les faux prophètes à leurs „fruits" (Mt 7, 15 sv.). Quant à St. Jacques il s'en sert pour démontrer que la même bouche ne peut pas en même temps adorer Dieu et maudire les hommes (Jac 3, 9). L'exemple n'est donc pas bien adapté à ce que St. Jacques a voulu lui faire exprimer. C'est qu'il se réfère probablement aux paroles du Christ placées par St. Matthieu dans son Evangile.

La recommandation de s'humilier devant Dieu apparaît de même chez St. Jacques et chez St. Matthieu. A la fin de l'allégorie où il compare les rapports des fidèles à Dieu à une guerre St. Jacques recommande: „Humiliez vous devant le Seigneur et il vous élèvera ταπεινώθητε ἐνώπιον Κυρίου καὶ ὑψώσει ὑμᾶς (Jac 4, 10). St. Matthieu parle deux fois de cette question. La première fois il présente le Christ appelant un petit enfant qu'il place au milieu des Apôtres en leur expliquant que ceux qui veulent entrer dans le royaume des Cieux doivent retourner à l'état des enfants: „Qui donc sait se faire petit ταπεινώσει ἑαυτὸν comme ce petit enfant-là, voilà le plus grand dans le Royaume des Cieux" (Mt 18, 3cv.). L'autre passage de l'Evangile de St. Matthieu concernant l'humiliation est le suivant: „Quiconque s'élèvera sera abaissé, et quiconque s'abaissera sera élevé ὅστις δὲ ὑψώσει ἑαυτὸν, ταπεινωθήσεται, καὶ ὅστις ταπεινώσει ἑαυτὸν, ὑψωθήσεται (Mt 23, 12).

La comparaison de ces textes nous démontre que le thème de l'humiliation devant Dieu a été élaboré de façons indépendantes par St. Jacques et par St. Matthieu. La terminologie indique que l'enseignement de St. Jacques se rapporte plutôt à cette deuxième déclaration du Christ. Il y complète le mot

<sup>45</sup> On trouve une mention pareille sur la figue chez Luc 6, 44.

„humiliez-vous" par le terme: ἐνώπιον Κυρίου (devant le Seigneur) et il y ajoute comme complément un verbe impersonnel ἴψωθήσεται. Ce verbe impersonnel se rapporte à Dieu, dont il évite, à la façon sémitique, de mentionner le Nom. Ces différences deviennent plus compréhensibles si nous les prenons comme des corrections apportées par St. Jacques, que le contraire. Nous devons donc accepter que l'Évangile de St. Matthieu soit antérieur à l'épître de St. Jacques.

Nous rencontrons le thème du trésor chez St. Jacques comme chez St. Matthieu. St. Jacques dit aux riches de pleurer sur les malheurs qui les attendent: „vos vêtements sont rongés par les vers σητόβρωτα γέγονεν. Votre or et votre argent sont rouillés κατίωται, et leur rouille ὁ ἰδὸς témoignera contre vous... vous avez thésaurisé ἐθησαυρίσατε dans les derniers jours!" (Jac 5, 2 sv.). Or le Christ a dit „Ne vous amassez point de trésors μὴ θησαυρίσατε ὑμῖν θησαυροὺς sur la terre où la mite et le ver σῆς καὶ βρώσις consomment où les voleurs perforent et cambriolent. Mais amassez-vous des trésors θησαυρίσατε δὲ ὑμῖν θησαυροὺς dans le ciel; là, point de mite <sup>46</sup> ni de ver οὔτε σῆς οὔτε βρώσις qui consume, point de voleurs qui perforent et cambriolent" (Mt 6, 19 sv.).

Nous ferons cette fois-ci encore la même constatation: le problème de thésaurisation a été élaboré par les deux auteurs de façons indépendantes. Comme toujours le passage de St. Jacques adapte un commandement du Christ à une situation concrète. L'emploi de mêmes termes θησαυρίζω, σῆς, βρώσις nous rappelle ce commandement, surtout cette énumération des trésors amassés par les riches, et dont St. Jacques veut nous montrer la fin. Ces trésors se composent de vêtements, d'or et d'argent, ils ont pour fin les mites et la rouille. Les deux textes en parlent. St. Matthieu n'explique pas en détail ce qu'il comprend par trésor, mais il met l'accent sur le fait que les voleurs volent. St. Jacques ne parle point de voleurs mais il souligne la fragilité de la richesse. Dans son texte nous lisons que les

<sup>46</sup> Luc 12, 33 parle des mites et des voleurs en employant les mêmes mots.

vêtements se rongent aux vers, que l'or et l'argent se rouillent. Il n'a pas pensé que la rouille n'attaque ni l'or ni l'argent. C'est justement cette inexactitude qui nous permet d'affirmer que c'est St. Jacques qui a profité du texte de l'Évangile de St. Matthieu et non le contraire. Il montre en effet aux riches comme il est vain de mépriser les commandements du Christ que nous trouvons dans l'Évangile de St. Matthieu. Trois mois grecs de St. Matthieu répétés par St. Jacques nous montrent aussi que c'est ce dernier qui a profité de texte grec du premier Évangile.

St. Jacques paraît être opposé aux serments. Il écrit: „ne jurez pas ni par le ciel, ni par la terre, n'usez d'aucun autre serment, que votre oui soit oui, que votre non soit non, afin que vous ne tombiez pas sous le jugement  $\mu\eta\ \delta\mu\nu\acute{\epsilon}\tau\epsilon\ \mu\eta\tau\epsilon\ \tau\acute{\omicron}\nu\ \omicron\upsilon\rho\alpha\nu\acute{\omicron}\nu\ \mu\eta\tau\epsilon\ \tau\eta\nu\ \gamma\eta\nu\ \mu\eta\tau\epsilon\ \acute{\alpha}\lambda\lambda\omicron\nu\ \tau\iota\nu\acute{\alpha}\ \epsilon\theta\rho\kappa\omicron\nu,\ \eta\tau\omega\ \delta\acute{\epsilon}\ \acute{\upsilon}\mu\acute{\omega}\nu\ \tau\acute{\omicron}\ \nu\alpha\iota\ \nu\alpha\iota,\ \kappa\alpha\iota\ \tau\acute{\omicron}\ \omicron\upsilon\ \omicron\upsilon\ \text{(Jac 5, 12)}.$  Or chez St. Matthieu, on trouve deux passages où il est question du serment. Dans le sermon sur la montagne le Christ, en expliquant la défense de prêter des serments parjures s'exprime ainsi: „Et bien, moi, je vous dit de ne pas jurer du tout  $\mu\eta\ \delta\acute{\omicron}\mu\acute{\omicron}\sigma\alpha\iota\ \acute{\omicron}\lambda\omega\varsigma$  ni par le Ciel,  $\mu\eta\tau\epsilon\acute{\epsilon}\nu\tau\acute{\omega}\ \omicron\upsilon\rho\alpha\nu\acute{\omega}$  qui est le trône de Dieu, ni par la terre  $\mu\eta\tau\epsilon\ \acute{\epsilon}\nu\ \tau\eta\ \gamma\eta$  qui est l'escabeau de ces pieds: ni par Jérusalem qui est la ville du grand Roi. Ne jure pas non plus par ta tête car tu ne peut en rendre un seul cheveu blanc ou noir. Contentez vous de dire: „Oui, oui", „Non, non"  $\acute{\epsilon}\sigma\theta\omega\ \delta\acute{\epsilon}\ \acute{\omicron}\ \lambda\acute{\omicron}\gamma\omicron\varsigma\ \acute{\upsilon}\mu\acute{\omega}\nu\ \nu\alpha\iota\ \nu\alpha\iota,\ \omicron\upsilon\ \omicron\upsilon\ \text{(Mt 5, 34—36)}.$

Dans un second passage le Christ redresse l'opinion courante sur les cas où la fidélité au serment oblige. Il y parle de jurer par le sanctuaire ou par l'or du sanctuaire par l'autel ou par l'offrande qui est sur l'autel et enfin de jurer par le ciel  $\acute{\omicron}\ \delta\acute{\omicron}\mu\acute{\omicron}\sigma\alpha\varsigma\ \acute{\epsilon}\nu\ \tau\acute{\omega}\ \omicron\upsilon\rho\alpha\nu\acute{\omega}$  (Mt 23, 16—22).

La formulation comme la terminologie montrent clairement que St. Jacques parle justement ici de l'enseignement du Christ dans son sermon sur la montagne. Ces deux textes dépendent l'un de l'autre<sup>47</sup>. Il semble que St. Jacques ait utilisé le texte

<sup>47</sup> Th. Garcia ab Orbiso (op. cit., p. 48) compare les textes en question et, se référant à „tous les exégètes", affirme que l'énonciation de St. Jacques, tout en étant plus claire et plus simple, répète plutôt la caté-

de St. Matthieu. Car chez lui la défense de jurer n'est pas liée directement au contexte, alors que chez St. Matthieu ce problème forme un fragment du discours où le Christ explique successivement les différentes prescriptions de l'Ancien Testament, la défense de tuer, et de commettre l'adultère, les problèmes du divorce, de la vengeance et de l'amour du prochain.

La terminologie concernant le serment est empruntée avec de petits changements à l'Évangile de St. Matthieu. St. Jacques après avoir exprimé la défense de jurer ni par le ciel ni par la terre, ne parle pas de jurer par Jérusalem ni par sa propre tête, mais il résume ces dernières injonctions par les mots: „n'usez d'aucun autre serment". Il a aussi omis les justifications ajoutées par le Christ à ses paroles. La déclaration tout à fait particulière du Christ dans son sermon sur la montagne prend sous cette forme que lui donne St. Jacques, une portée générale.

Pour les changements apportés par St. Jacques, il faut noter l'omission du mot ὅλως exprimant seulement le serment que le Christ veut éliminer. St. Jacques introduit à la place de ce mot l'expression πρὸ πάντων δὲ (avant tout) qui se relie vaguement au fragment de l'épître qui parle de la patience. Il semble qu'il y est question de la conduite générale des fidèles.

Par l'emploi de la forme μῆτε ἐν τῷ οὐρανῷ... ἐν τῇ γῆ (St. Jacques μῆτε τὸν οὐρανὸν... τῆν γῆν) le texte grec de St. Matthieu rend plus exactement le texte sémitique de la déclaration du Christ. Au lieu du grec ἔσθω St. Jacques introduit la formule hellénistique ἦτω. En rejetant le mot λόγος<sup>48</sup> il a accentué plus fortement l'affirmation τὸ ναι ναι. Il l'a soulignée encore par l'adjonction à ces particules de l'article qui n'existait pas chez St. Matthieu<sup>49</sup>. Or St. Jacques a essayé de donner un sens plus général

chèse orale, cette même catéchèse que St. Matthieu développera plus tard, l'enrichissant de nombreux exemples et de raisons poussant à éviter les serments. M. H. Shepherd parle aussi de la première catéchèse l. c. 47.

<sup>48</sup> Code S avant la correction, les minuscules 88, 915, 1838, 467 après la correction, 255 et encore la Pechitta et la traduction bohaïrique donnent le mot λόγος chez St. Jacques.

<sup>49</sup> Cette rédaction du texte de St. Matthieu est donnée par le code 10:can du Diatessaron de Tacian, les codes Θ, 213, par les traductions arménienne et géorgique aussi que par St. Justin, St. Irénée, Clément d'Alexandrie et Eusèbe.

à cette déclaration concrète du Christ qu'elle ne l'avait chez St. Matthieu. L'autre but de St. Jacques était de l'exprimer dans une langue actuelle, libre d'influences sémitiques. L'adjonction de l'article rend aussi sa déclaration plus claire.

Dans le passage sur les malades, St. Jacques parle de l'efficacité de la prière inspirée de la foi. Il y mentionne que si un malade a commis des péchés, ils lui seront remis ἀφηθήσεται αὐτῷ<sup>50</sup>. St. Matthieu parle plusieurs fois de la rémission des péchés. Dans la Prière du Seigneur il place les mots: „Remets-ἄφες nous nos dettes ὀφειλήματα comme nous-mêmes les avons remises à nos débiteurs ἀφήκαμεν τοῖς ὀφειλήταις ἡμῶν<sup>51</sup>. Et pour expliquer cette demande le Christ ajoute: „Si vous pardonnez aux hommes leurs manquements τὰ παραπτώματα votre Père céleste vous pardonnera ἀφήσει aussi<sup>52</sup>. Mais si vous ne pardonnez pas μὴ ἀφῆτε aux hommes, votre Père non plus ne vous pardonnera pas vos manquements οὐδε... ἀφήσει τὰ παραπτώματα ὑμῶν (Mt 6, 14 sv.). En guérissant un paralytique le Christ a dit ces mots: „tes péchés sont remis ἀφίενται σοὶ αἱ ἁμαρτίαι<sup>53</sup>. Il a abordé aussi ce sujet dans sa riposte aux pharisiens qui lui reprochaient d'avoir expulsé les démons par Beelzéboûl, „tout péché πᾶσα ἁμαρτία<sup>54</sup> de blasphème sera pardonné ἀφηθήσεται aux hommes, mais le blasphème contre l'Esprit ne sera pas pardonné οὐκ ἀφηθήσεται. Et si quelqu'un dit une parole contre le Fils de l'homme elle lui sera pardonnée ἀφηθήσεται αὐτῷ mais s'il parle contre l'Esprit Saint, cela ne lui sera pardonné οὐκ ἀφηθήσεται

<sup>50</sup> Jac 5, 15. On trouve ce verbe au pluriel dans les codes égyptiens: 323, 1739, 2298, P; les minuscules paléstiennes: 69, 1518 et dans les cinq codes qui en dépendent. On le trouve aussi dans les traductions latines ff, Vulgate, dans les traductions syriennes, arménienne, coptiques et dans les manuscrits grecs de St. Jean Chrysostome.

<sup>51</sup> Mt 6, 12. Luc 11, 4 au lieu de τὰ ὀφειλήματα il met τὰς ἁμαρτίας. Dans des autres cas il donne les mêmes mots avec de petites modifications.

<sup>52</sup> Mc 11, 25 les mêmes expressions.

<sup>53</sup> Mt 9, 2. Mc 2,5 exactement la même chose, Luc 5,20 avec les petits changements.

<sup>54</sup> Mc 3, 28: τὰ ἁμαρτήματα.

αὐτῷ<sup>55</sup> ni en ce monde ni dans l'autre"<sup>56</sup>. Et enfin ailleurs St. Pierre s'est adressé au Christ en demandant: „Seigneur, combien de fois devrai-je pardonner les offenses que me fera mon frère ἀμαρτήσῃ... καὶ ἀφήσω αὐτῷ ?"<sup>57</sup>.

Il résulte de cette juxtaposition que St. Jacques parle d'une façon personnelle de la rémission des péchés, mais en se servant des mots mêmes de l'Évangile de St. Matthieu: ἀφήμι τὰς ἀμαρτίας, à la seule différence que St. Matthieu, pour définir les péchés, emploie différents mots: ἀμαρτίαι, ἀμαρτήματα, παραπτώματα, ὀφειλήματα<sup>58</sup> alors que St. Jacques utilise toujours le même ἀμαρτίαι<sup>59</sup>. Mais comme l'expression ἀφήμι τὰς ἀμαρτίας était une expression couramment employée spécialement dans la Septante et le Nouveau Testament<sup>60</sup>, elle ne peut prouver la dépendance de l'Épître de St. Jacques par rapport à l'Évangile de St. Matthieu.

La déclaration de St. Jacques ressemble beaucoup au discours de Jésus aux Pharisiens. On y voit se répéter l'expression ἀφηθήσεται αὐτῷ. Chez St. Matthieu cette expression, à la façon sémitique, se rapporte explicitement à Dieu. Chez St. Jacques elle est à la forme impersonnelle, alors qu'on s'attendrait à trouver la précision que c'est bien Dieu qui remettra les péchés au malade. De plus, cette expression est au singulier, tandis que le mot — les péchés — exigerait un verbe au pluriel. Comme nous avons déjà noté la tendance de St. Matthieu à éviter la mention du mot Dieu et à mettre le verbe à la forme impersonnelle — tout cela montre que l'expression ἀφηθήσεται αὐτῷ vient de St. Matthieu. St. Jacques l'a empruntée littéralement au texte grec de l'Évangile de ce dernier. C'est possible qu'il l'ait laissée consciemment sous la forme employée par St. Matthieu, pour

<sup>55</sup> Mc 3, 29: οὐκ ἔχει ἄφεσιν.

<sup>56</sup> Mt 12, 31—32. Luc 12, 10 les mêmes expressions avec de petits changements.

<sup>57</sup> Mt 18, 21. Luc 17, 4 avec des petites modifications.

<sup>58</sup> Herodot 8, 140, 2; 6, 30: ἀμαρτάδαι.

<sup>59</sup> Jac 1, 15; 2, 9; 4, 17; 5, 15. 16. 20.

<sup>60</sup> Voir W. Bauer, *Griechisch-deutsches Wörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der übrigen urchristlichen Literatur*, Berlin 1958<sup>5</sup>, p. 250.

ainsi introduire dans la vie pratique de ses fidèles l'enseignement du Christ. Il a pu de cette façon démontrer aussi cet enseignement du Christ sur la rémission des péchés qui se réalise pratiquement quand les fidèles prient pour un malade et que lui-même confesse au prêtre ses péchés <sup>61</sup>.

Nous pouvons encore ajouter que les paroles de St. Jacques sur l'usage de la langue sont une illustration de la déclaration du Christ sur ce sujet <sup>62</sup>. L'exhortation de St. Jacques à se purifier les mains (Jac 4, 8) s'applique à la vie et adoucit la déclaration très sévère du Christ sur le scandale dont la main peut être l'occasion <sup>63</sup>.

## 5

Une comparaison des thèmes communs à l'épître de St. Jacques et à l'Évangile de St. Matthieu démontre irréfutablement que leur élaboration a eu lieu de façon tout à fait indépendante. Cette conclusion ressort non seulement de l'analyse des fragments comparés dans la deuxième partie mais aussi de celle des autres passages considérés dans cet article. Cette constatation est si évidente, même à part toute comparaison, qu'on a pu se baser sur elle pour affirmer que les deux auteurs ont employé indépendamment l'un de l'autre l'enseignement du Christ dans leurs écrits. La confrontation de nos comparaisons avec l'opinion ci-dessus — démontrent cependant quelque chose de plus, notamment l'existence de liens littéraires entre ces deux textes et leur dépendance mutuelle plus ou moins explicite.

La confrontation de fragments de l'épître de St. Jacques avec l'Évangile de St. Matthieu montre la répétition de certaines expressions caractéristiques. Leur place adéquate dans les contextes de St. Matthieu, et en même temps leur place inexacte dans ceux de St. Jacques, nous serve de preuve pour affirmer que ce dernier a profité dans certains cas de l'Évangile de St. Matthieu.

<sup>61</sup> Jac 5, 15 sv. Sur la signification des expressions employées ici, voir F. Gryglewicz, *op. cit.*, p. 135—138.

<sup>62</sup> Jac 3, 1—12; Mt 12, 36. Zoł. M. H. Shepherd, *op. cit.*, p. 46.

<sup>63</sup> Mt 5, 30; 18, 8; Mc 9, 43.

Quand nous parlons de liens et de dépendance entre l'épître de St. Jacques et l'Évangile de St. Matthieu nous pensons toujours aux formules grecques de nos textes canoniques actuels. Il est vrai qu'on pourrait citer différentes traductions de l'enseignement du Christ à partir de la version araméenne (p. ex. Jac 1, 18; 2, 15), mais les passages à rapprocher y sont peu nombreux, tandis qu'on trouve beaucoup plus de contacts littéraires, parfois même très proches, entre l'épître de St. Jacques, écrite en grec, et le texte grec de l'Évangile de St. Matthieu. Ces contacts apparaissent plus explicitement dans les exhortations concernant les commandements de la Loi ou de l'Évangile (Jac 1, 22—25), l'amasement des richesses (Jac 5, 2) et les serments (Jac 5, 12). En s'appuyant sur ces textes, nous pouvons supposer que St. Jacques quand il a écrit son épître, avait sous la main le texte grec de l'Évangile de St. Matthieu.

Une grande partie des sujets que nous avons pris en considération sont déjà traités dans le sermon sur la montagne et nous sont donc connus de l'Évangile de St. Matthieu. Mais St. Jacques n'a pas connu seulement ces thèmes-là il a aussi utilisé d'autres paroles du Christ rapportées par l'Évangile de St. Matthieu, ce qui est une nouvelle preuve de liens avec St. Matthieu. Tout cela permet de conclure que le texte grec l'Évangile de St. Matthieu sous sa forme actuelle a été écrit avant le texte de l'épître de St. Jacques <sup>64</sup>.

Nous pouvons incidemment ajouter cette remarque, que l'épître de St. Jacques contient des illustrations de l'enseignement du Christ transmis par l'Évangile de St. Matthieu. St. Jacques développe cet enseignement et l'applique à la vie de ses fidèles.

---

<sup>64</sup> Je suis donc obligé de corriger l'opinion que j'ai donnée dans *op. cit.*, p. 33. Sur l'importance de l'Évangile de St. Matthieu dans le christianisme des premiers siècles voir Ed. Massaux, *op. cit.*, p. 647—655.